

*de foi*, sont conservées la maison et l'image de la glorieuse Vierge, transportées en cet endroit par la miséricorde divine *par les mains des Anges.* » Le dernier, dans un bref en date du 23 janvier 1894, parle de la « Sainte-Maison de Nazareth où, à la salutation de l'ange adressée à celle qui avait été choisie pour être la Mère de Dieu, *le Verbe fut fait chair* », et dit que ce sanctuaire « est avec raison regardé et honoré comme un des monuments les plus sacrés de la foi chrétienne, » et que « la chose est manifeste d'après les nombreux diplômes, dons et privilèges accordés » par ses prédécesseurs. Il affirme en outre que, « *comme l'attestent les annales de l'Église*, il a été miraculeusement transporté en Italie. »

Nous avons des témoignages contemporains de la translation miraculeuse de la Sainte-Maison de Nazareth à Tersatto en 1291. Les documents originaux furent conservés au monastère de ce dernier endroit jusqu'à ce qu'il fût détruit par un incendie en 1629, et il en existait des copies authentiques en 1735. Sur ce point le cardinal Lambruschini, qui fut plus tard Benoît XIV, fait la remarque suivante :

« Les annales de Fiume, dans lesquelles est consignée cette histoire, et qui ont été vues et lues par Angelita, suffisent pour vous préserver du reproche de manquer de documents contemporains. Et la perte de ces annales importe peu, . . . car nous devons avoir confiance en des historiens distingués tels que Angelita et Tursellini, *qui les avaient sous la main quand ils écrivirent leur récit*, et en tiraient leurs comptes rendus d'après la manière de Denys d'Halicarnasse, qui composa son travail sur les antiquités romaines après l'avoir préparé durant vingt-quatre ans, soit en conversant avec les hommes instruits, soit en consultant les mémoires des personnes illustres des siècles précédents. Et Denys n'est-il pas une grande autorité, quoique les documents qu'il a consultés aient disparu ? » (1)

Il est bon de remarquer que ces paroles se rencontrent dans une partie du travail de Benoît, où il ne traite pas spécialement de la translation de la Sainte-Maison, mais discute simplement la valeur du témoignage. Cette même illustre et savante autorité, après une enquête minutieuse sur le sujet, inscrit son jugement comme suit :

« Que la sainte maison où le Verbe prit chair fut transportée par le ministère des anges, *tous les monuments en fournissent la preuve*, et

(1) *De Serv. Dei Beat. et Beat. Canoniz.* l. III. c. 10. n. 5.